

Le projet de loi sur la formation professionnelle et l'apprentissage « *Pour la liberté de choisir son avenir professionnel* » étudié à l'Assemblée en avril, prévoit le transfert aux régions des « *missions exercées par les DRONISEP en matière de diffusion de la documentation ainsi que d'élaboration des publications à portée régionale relatives à l'orientation scolaire et professionnelle des élèves et des étudiants* ».

Les syndicats ont par ailleurs été reçus séparément au ministère et tous rapportent les mêmes informations concernant les CIO et les Psychologues de l'Éducation Nationale spécialistes de l'Éducation, du Développement et du conseil en Orientation scolaire et professionnelle : suppression des CIO, affectation des PsyEN EDO en établissements scolaires, transformation des directeurs de CIO en chargés de mission au rectorat ou auprès des DSDEN.

Ces modifications auront des effets qui ne se limitent pas aux seules questions d'information sur la formation professionnelle et l'apprentissage, mais s'inscrivent plus largement dans une conception inégalitaire des parcours scolaires et d'insertion.

L'État s'apprête à se dessaisir de l'information sur les formations et les ressources de la formation initiale, et rompt l'égal accès à l'information sur tout le territoire.

Car au-delà des personnels, c'est le statut de l'information qui est questionné.

L'ONISEP et ses délégations assurent la collecte, la vérification, l'adaptation pédagogique et la diffusion objective et impartiale de l'information sur les formations. Leur champs d'intervention dépasse « *l'information des jeunes et des familles sur les métiers et les filières en phase avec l'économie locale* », avec la conception d'outils éducatifs, notamment dans le cadre du parcours avenir.

On peut aussi s'interroger sur le lien entre transfert de la responsabilité de l'orientation professionnelle et de l'organisation de « *l'information des jeunes et des familles sur les métiers et les filières en phase avec l'économie locale* » aux Régions d'une part, et activité des CIO et des PsyEN d'autre part, notamment en regard du décret définissant les missions des PsyEN et la nature des activités des CIO. En CIO, les PsyEN EDO assurent un service gratuit et accessible à tous, qui ne peut être réduit à une information sur le système éducatif et au choix d'un parcours de formation professionnelle et d'insertion.

Supprimer les CIO, c'est supposer que l'information se suffit à elle-même, et que le sujet n'a nul besoin d'un accompagnement, selon une approche objective, articulant connaissance des problématiques adolescentes et des jeunes adultes, à une projection dans l'avenir. Et pourtant, construire, par exemple, son projet post bac n'est pas qu'une question d'information, mais bel et bien d'accompagnement du sujet.

La psychologie vise l'émancipation et le dépassement des attributions sociales

et/ou des autolimitations en matière de parcours scolaires et de projection dans l'avenir. C'est aussi le projet de la FSU pour les jeunes. Jusqu'à présent, en France, la conception éducative a primé et a articulé rapport aux savoirs, développement du sujet et projet d'avenir des adolescents. Supprimer les CIO s'inscrit dans les recommandations de la Commission européenne sur l'orientation qui font de celle-ci un instrument de l'insertion. Cette conception étroite refuse la spécificité du développement à l'adolescence, refuse d'envisager le processus d'orientation comme une articulation entre projet d'avenir et construction de l'identité. Elle manque extrêmement d'ambition pour les jeunes.

Le CIO permet un travail en équipe, une mutualisation des pratiques et outils, la compréhension des « directives » nationales et académiques. Le CIO est aussi identifié par les familles et les élèves comme un lieu d'accueil qui leur est dédié, qui leur garantit objectivité et impartialité de l'accompagnement proposé. Il assure également à l'échelle locale de nombreuses missions pour les DSDEN (accueil et positionnement scolaire des jeunes arrivants de l'étranger, jeunes souhaitant un retour en formation initiale ...). Mais le CIO, en tant qu'organisme extérieur aux établissements, permet aussi de produire des documents et des réflexions qui régulent le fonctionnement des établissements à l'échelle territoriale.

Sans aucune concertation, il a été décidé la disparition d'un service public, celui de l'information et de l'orientation de l'éducation nationale ouvert à tous (jeunes scolarisés ou non, familles, étudiants, adultes, allophones, décrocheurs...), offrant

une information objective, neutre et gratuite. Le droit au conseil en orientation est pourtant inscrit dans le droit de l'éducation.

La liberté de choisir son avenir scolaire et professionnel ne peut être restreinte aux objectifs régionaux de « mise en phase avec l'économie locale ».

Dissocier l'orientation scolaire donnée aux enseignants, de l'orientation professionnelle donnée à des personnels dont l'action est uniquement tournée vers l'insertion aura pour conséquences inégalités des parcours scolaires, multiplication des établissements privés et des structures privées d'accompagnement à l'orientation sans aucune garantie d'objectivité du service ou de la qualification des professionnels ... C'est aussi le retour au principe adéquationniste. L'ascenseur social a de fortes chances d'être en panne encore longtemps...

Se dirige-t-on vers une marchandisation du conseil en orientation et de son information ? Quand on voit avec quelle rapidité les officines privées et autres coachs en orientation ont ouvert le marché aux lettres de motivation pour les candidats à Parcoursup (environ 150 euros le modèle de lettre), on imagine l'impatience à investir le providentiel marché du conseil et de l'information dans la suite de la disparition des CIO et des diffusions gratuites de l'Onisep central.

Et enfin, l'annonce brutale et sans concertation de l'évolution, voire la disparition, des services d'orientation et d'information est vécue comme un véritable mépris pour les personnels concernés.